

## COMPTE-RENDU

Séance du 3 Juillet 2020

L' an 2020 et le 3 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la salle des fêtes de la commune pour cause d'urgence sanitaire (COVID-19) sous la présidence de Christian FIRMINHAC doyen d'âge.

**Présents:** Mmes : CHEDRI Timouche, CLOUARD Thérèse, MARSAN Dominique, RIEL Aurélie, TRÉBER Sandra, MM : BARRÉ Patrick, CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas, DUFLOT Pascal, FIRMINHAC Christian, GAFFIERO Cyril, MOAL Eric, RACINE Pierre, ROUSSEAU Jean-Claude, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : M. AMANI Bastoi à M. VIEIRA José

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 29/06/2020

**Date d'affichage** : 29/06/2020

**A été nommée secrétaire** : Mme TRÉBER Sandra

### **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Election du maire  
Détermination du nombre d'adjoints  
Election du 1er adjoint  
Election du 2ème adjoint  
Election du 3ème adjoint  
Election du 4ème adjoint

Madame Thérèse CLOUARD demande à M. le Président de prendre la parole comme le permet la loi et fait lecture d'une lettre ouverte.

*Monsieur le Président de séance,*

*Comme me l'autorise la loi, je demande à prendre la parole avant que le vote ne soit effectué, pour vous communiquer dans quelle optique nous sommes présents à ce Conseil Municipal. J'aurai besoin de moins de 5 minutes pour m'exprimer.*

« Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs, chers amis, je me présente en tant qu'élue et tiens à l'expliquer.

Nous respectons le vote démocratique qui s'est tenu pendant ces deux tours, et tenons à vous sensibiliser sur ce qui nous a poussé à constituer une liste pour les élections municipales de 2020.

Ce qui a motivé notre campagne est le fait que nous croyons fermement que les attentes et les solutions d'hier ne sont plus toutes adaptées à celles d'aujourd'hui.

Nous déplorons qu'à Valence-en-Brie, certaines choses n'aient pas bougé durant ces dernières années. Nous avons même constaté une diminution du lien social entre les habitants : peu d'activités dans le Village, et une baisse de la proximité entre les familles ou les personnes âgées et leur Mairie.

Nous tenons à souligner que ce n'est pas par besoin d'existence, ni par ennui ou encore par manque d'activités que nous avons mené campagne, mais bien pour avoir un impact sur le Village en tant qu'élus, et ce, dans un esprit de service et forts de nos compétences respectives.

Aussi, le moment que nous vivons ce jour est un moment important pour Valence-en-Brie et j'espère que le Maire que vous choisirez d'élire signera pour un mandat favorable à tous les habitants et répondra à leurs attentes.

La démocratie n'est pas détenue par les élus, mais bien par ceux qui les élisent.

La démocratie, c'est le débat, c'est le respect, mais c'est également la « contre passion » des idées.

La démocratie, c'est aussi permettre à l'autre de s'exprimer et non pas d'asphyxier toute possibilité d'opinion divergente.

Au moment où le discrédit touche l'ensemble de la classe politique, où une crise économique semble nous guetter, alors que nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire actuelle, les circonstances nous obligent incontestablement à nous adapter, à nous mettre au travail, et très vite.

Nous souhaitons un mandat démocratique, de proximité, de contact et d'action concrète. Nous souhaitons que chacun des membres du Conseil Municipal présent autour de cette table aujourd'hui se mobilise également sur le terrain.

Agir seul n'est plus possible, nous souhaitons voir renaître du collectif au cœur du Village. Ce n'est pas parce que nous ne pouvons plus nous serrer la main que nous ne pouvons pas nous serrer les coudes.

En tant qu'élus, nous serons vigilants et sensibles à ce que les Valençaises et les Valençois restent informés et impliqués dans les décisions qui les concernent.

Nous entendons faire valoir notre rôle d'élus dans les communications démocratiques et les institutions, mais surtout et avant tout par respect pour toutes les personnes qui comptent sur nous pour faire valoir leur voix.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibère par onze voix pour, quatre contre,

- d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au maire.

A la majorité (pour : 11 contre : 4)

### **DELIB2020\_12 : Election du 1er adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. ROUSSEAU Jean-Claude et VIEIRA José se présentent en tant que candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. ROUSSEAU Jean-Claude 4 (quatre) voix

– M. VIEIRA José 11 (onze) voix

M. VIEIRA José, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint au maire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0)

### **DELIB2020\_13 : Election du 2ème adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Mme CHEDRI Timouche et M. FIRMINHAC Christian se présentent en tant que candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mme CHEDRI Timouche 11 (onze) voix

- M. FIRMINHAC Christian 4 (quatre) voix

Mme CHEDRI Timouche ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème adjoint au maire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0)

L'équipe que nous représentons ici est déterminée à s'impliquer et à utiliser l'ensemble des outils possibles pour soutenir les Valençaises et Valençois.

Notre position, nous la voulons constructive. Elle sera forte, respectueuse, mais aussi inclusive des hommes et des femmes de bonne volonté. C'est une belle et grande responsabilité qui nous incombe.

N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir notre Commune avec intégrité, dans le respect des valeurs fondamentales de la République et que nous saurons nous montrer dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs Valençois.

Monsieur le Président de Séance, Mesdames, Messieurs, chers amis, je vous remercie de votre attention. »

#### **DELIB2020\_10 : Election du maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 a L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder a la nomination du secrétaires de séance. Il vous est proposé de designer Madame Sandra TREBER pour assurer ces fonctions.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Pierre RACINE se présente comme Maire

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote ferme sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : - M. Pierre RACINE : onze (11) voix -

M. Pierre RACINE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 4)

M. le Maire prend la parole et fait lecture de la charte des élus. Un exemplaire de celle-ci a été distribué au Conseil municipal

#### **DELIB2020\_11 : Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Après avoir entendu l'expose de Monsieur le Maire,

### **DELIB2020\_14 : Election du 3ème adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Mme MARSAN Dominique et Mme TRÉBER Sandra se présentent en tant que candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mme MARSAN Dominique 11 (onze) voix

- Mme TRÉBER Sandra 4 (quatre) voix

Mme MARSAN Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3ème adjoint au maire.

A l'unanimité (pour : 15 contre :0)

### **DELIB2020\_15 Election du 4ème adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. MOAL Eric se présente en tant que candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– M MOAL Eric : 12 (douze) voix

M MOAL Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème adjoint au maire.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstention : 3)

En mairie, le 06/07/2020  
Le Maire, Pierre RACINE



